

Discours
de
Monsieur Philippe DE MESTER,
Préfet de la Somme,

Réunion départementale de lancement
des nouveaux SPEL (Services Publics
pour l'Emploi Local)

Préfecture de la Somme,
Vendredi 9 septembre 2016 à 8h30

-:-

Monsieur le Président du Conseil
Régional,

Mesdames les Vice-Présidentes du
Conseil Régional,

Mesdames les Conseillères Régionales,

Madame la Vice-Présidente du Conseil
Départemental,

Madame le Recteur,

Mesdames et Messieurs les Sous-Préfets,

Messieurs les Présidents des Chambres
Consulaires,

Mesdames et Messieurs les Directeurs et
chefs de service,

Mesdames et Messieurs,

Absent de la réunion régionale de lancement des nouveaux SPEL qui s'est tenue le 1^{er} juillet à Douai et ce, pour des raisons liées aux cérémonies de commémoration du centenaire de la bataille de la Somme qui se déroulaient le même jour dans notre département, j'ai considéré qu'il nous fallait aujourd'hui décliner cette réunion dans la Somme.

C'est, en effet, au niveau des territoires, que doit s'exercer l'action de l'Etat et de ses partenaires afin de **mieux répondre** à la fois aux attentes des acteurs locaux, des entreprises et à celles des usagers des services publics de l'emploi, de la formation et de l'orientation, **au premier rang desquels se situent les demandeurs d'emploi.**

C'est pourquoi, avec le Président du Conseil Régional, nous avons choisi de

vous présenter les nouvelles missions que conjointement nous souhaitons confier au SPEL.

-1/ Evolution du SPEL :

a) Réformes du Service Public de l'Emploi :

Tout d'abord, je voudrais vous expliquer les raisons qui nous amènent à vouloir rénover le SPEL.

Depuis sa mise en place, il a pour missions de déployer l'action gouvernementale de l'Etat en matière d'emploi sur les territoires et de veiller à la bonne articulation de l'offre de services des partenaires en présence.

Son action se décline à tous les échelons, à la fois au niveau régional (SPER), départemental (SPED) et local (SPEL).

C'est dans les années 80 que sont apparus de manière concomitante pour lutter contre le chômage de masse les premiers contrats aidés ainsi que la notion de « territorialisation » du Service Public de l'Emploi.

Ce SPE a connu depuis sa création plusieurs réformes : l'une des plus significatives date de 2008 avec **la naissance de Pôle emploi**, opérateur incontournable né de la fusion de l'ANPE et de l'ASSEDIC.

Puis, en 2011 et sous votre impulsion en tant que ministre, Monsieur le Président, vous aviez renforcé cette logique de territorialisation du SPE, **sur la base d'indicateurs et d'objectifs, afin d'aider les sous-préfets à rendre plus efficace leur action.**

Enfin, la réforme de 2014 a vu la **mise en place d'une nouvelle organisation du SPE dans les territoires et l'élaboration d'une Stratégie Régionale de l'Emploi (SRE).**

La particularité de cette SRE est qu'elle s'inscrit dans une logique de **coordination avec la stratégie de l'orientation et de la formation professionnelle.**

Et c'est bien là l'une des principales innovations du SPEL : l'évolution de l'emploi et du fonctionnement territorial des métiers de demain impacte en effet à la fois l'offre de formation et l'orientation des publics.

D'une part, la formation professionnelle est, en effet, cruciale car elle permet d'augmenter la valeur

ajoutée des entreprises, de gagner un avantage concurrentiel décisif.

La mise en place cette année du « Plan 500 000 formations supplémentaires pour les demandeurs d'emploi » est l'illustration de la mobilisation concertée de l'Etat, du Conseil régional, de Pôle emploi et des partenaires sociaux pour préparer les publics aux métiers qui recrutent.

A mi-août, dans le département de la Somme, plus de 4 000 personnes sont inscrites dans une formation.

L'Etat, en région, apporte 100 millions d'euros pour financer ce Plan qui représente un coût total de 372 millions si on y ajoute le financement de la Région, des partenaires sociaux et de Pôle emploi.

D'autre part, la question de l'orientation est également un enjeu majeur pour faire face à l'émergence de nouveaux métiers et de nouvelles compétences issues des mutations économiques qui impactent l'ensemble des activités et influencent le niveau de compétences attendu par les entreprises.

Cette nouvelle stratégie coordonnée s'accompagne aussi **d'un changement novateur dans notre mode de gouvernance** des politiques publiques de l'emploi, de l'orientation et de la formation professionnelles avec **l'installation d'une nouvelle instance quadripartite Etat-Région-Partenaires sociaux : le CREFOP** (Comité Régional de l'Emploi, de la Formation et de l'Orientation Professionnelles) **qui a été mis en place en avril à l'échelle de la grande région.**

b) Objectifs de la rénovation du SPEL :

Avec un SPEL rénové, nous voulons **renforcer la cohérence d'ensemble des politiques publiques en matière d'emploi, d'orientation et de formation.**

C'est aussi pour lui **donner une orientation plus stratégique, mieux ancrée à la réalité des territoires et à leurs évolutions.**

C'est enfin pour travailler en lien plus étroit avec les entreprises, dans une logique de **partenariat plus large alliant réponse aux besoins du territoire et accompagnement de projets.**

C'est une démarche qui s'inscrit dans un **cadre national de renforcement de la**

relation Etat/Régions. Un premier pas avait été fait par le Premier ministre et le Président de l'Association des Régions de France le 2 février dernier en leur confiant le pilotage du « Plan 500 000 formations supplémentaires pour les demandeurs d'emploi » que j'évoquais à l'instant.

Par la suite, une **Plate-Forme Etat/Régions d'engagements communs** portant sur l'emploi, l'apprentissage, l'enseignement professionnel et l'économie a été cosignée (le 30 mars).

Enfin, le 27 juin dernier, le Premier ministre et le Président de l'Association des Régions de France ont **cosigné l'Acte II de cette Plate-Forme Etat/Régions** comprenant des volets sur l'accompagnement financier des projets régionaux, les transports et la santé.

C'est donc une nouvelle étape qui vient d'être franchie dans un dialogue équilibré et partenarial entre l'Etat et les Régions.

-2/ Nouvelles missions du SPEL :

a) Logique de territorialisation :

Le SPEL ne doit pas être uniquement un lieu de déclinaison locale des politiques gouvernementales et des priorités d'intervention de la SRE et du CREFOP.

C'est pourquoi, l'une des principales innovations du SPEL est **d'identifier sur chacun des arrondissements, les principaux enjeux territoriaux** pour lesquels des actions spécifiques seront conduites par les acteurs concernés et des solutions apportées aux problématiques repérées.

Ces enjeux vont couvrir un plus large spectre que celui du SPEL actuel.

Ce sera la première tâche confiée aux sous-préfets et aux conseillères régionales qui vont le coprésider : **identifier deux ou trois enjeux territoriaux et réunir leur SPEL dans sa nouvelle configuration dans les toutes prochaines semaines.**

L'idée est de se mettre rapidement en « mode projet » pour travailler dans une logique de dynamique partenariale plus large et mettre en place une méthode de travail originale alliant réactivité et efficacité.

Le cadre partenarial ainsi élargi doit permettre de mieux **intégrer la dimension « entreprises » dans les objectifs du SPEL.**

b) Dimension « entreprises » :

Il va de soi que le SPEL a dans ses missions la gestion des contrats aidés, le suivi local du « Plan 500 000 formations supplémentaires pour les demandeurs d'emploi », la mise en œuvre des mesures en faveur des jeunes et de l'insertion des publics les plus en difficulté.

Je rappelle que l'Etat contribue déjà au Service Public pour l'Emploi à hauteur de 3,4 milliards d'euros pour une année en Nord - Pas-de-Calais Picardie : 1,2 milliard d'euros de coûts directs (contrats aidés, mesures jeunes, Pôle emploi,...) et 2,2 milliards d'euros de coûts indirects (exonérations), ce qui est un effort considérable.

Mais l'entreprise doit y avoir aussi une place privilégiée, être au cœur des priorités du SPEL.

De nombreux dispositifs ont été mis en place, tant par l'Etat que par le Conseil régional, pour soutenir et développer l'emploi dans les entreprises (aide à l'embauche PME, le CICE, aides à l'apprentissage,...).

Il nous faut aller plus loin dans l'accompagnement des entreprises, notamment des TPE-PME qui ne disposent pas toujours des moyens nécessaires pour conduire une politique très structurée en matière de ressources humaines et qui forment un gisement d'emplois très importants.

Il nous faut développer une relation de proximité avec les entreprises, communiquer, faire connaître les

dispositifs existants, et accompagner les projets des entreprises qu'ils soient d'investissement, de recrutement ou d'implantation.

La promotion et le développement de l'apprentissage doit être également l'une des principales priorités du SPEL. Nous devons donner envie aux entreprises de faire davantage de place aux apprentis. **Il nous faut communiquer sur les métiers offerts par l'apprentissage et agir sur l'orientation des jeunes vers ces métiers.**

Enfin, le SPEL devra aussi repérer les signaux **faibles de certaines entreprises** dont la situation mérite une attention particulière des services de l'Etat et de la Région et une réponse adaptée aux difficultés qu'elles rencontrent.

Pour assurer le suivi des actions sur chacun des territoires, des moyens sont mis en œuvre pour outiller les SPEL, des tableaux de bord ont ainsi été construits, mis à disposition des sous-préfets et des conseillères régionales.

D'ores et déjà, je veux vous remercier tous pour votre implication dans ce SPEL rénové qui, je l'espère, sera au plus grand bénéfice des principaux intéressés que sont les demandeurs d'emploi et les entreprises.

Les chantiers sont nombreux et la situation de l'emploi dans notre département le nécessite.

Je vous remercie.